

Appel à Manifestation d'Intérêt Territoires à Energie Positive

Programme de démonstrateurs
territoriaux d'une démarche de transition
énergétique

Sommaire

Sommaire	2
I Contexte.....	3
II Ambitions de la Région	4
L'ambition de la démonstration	5
III Territoires à énergie positive- Appel à Manifestation d'Intérêt.....	6
1- Les territoires éligibles	6
2- Les engagements du territoire	7
3 - La présentation du projet de territoire	8
IV Dispositif de soutien et engagements de la Région	8
1 Dispositif de soutien TEPOS	8
2 Engagements de la Région	9
3 Contenu de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage proposée	10
V Composition du dossier et modalités de dépôt	11
1 Eléments administratifs.....	11
2 Eléments techniques	11
3 Eléments économiques et financiers	12
4 Modalités de dépôt des dossiers.....	12
VI Modalités de sélection.....	12
VII Articulation Région-ADEME.....	13
VIII Articulation Région Rhône-Alpes – Autres Régions.....	13
Annexe 1 : Modèle de lettre de soutien.....	14
Annexe 2 : Grille d'analyse des projets	15

I Contexte

La Région Rhône-Alpes développe depuis plusieurs dizaines d'années des politiques environnementales et énergétiques volontaristes et ambitieuses, qui s'inscrivent dans un contexte international de lutte contre les changements climatiques et de préservation de la biodiversité. L'ADEME accompagne les projets territoriaux de développement depuis leur émergence, et, en Rhône-Alpes notamment les plans climat énergie territoriaux plus particulièrement depuis 2009.

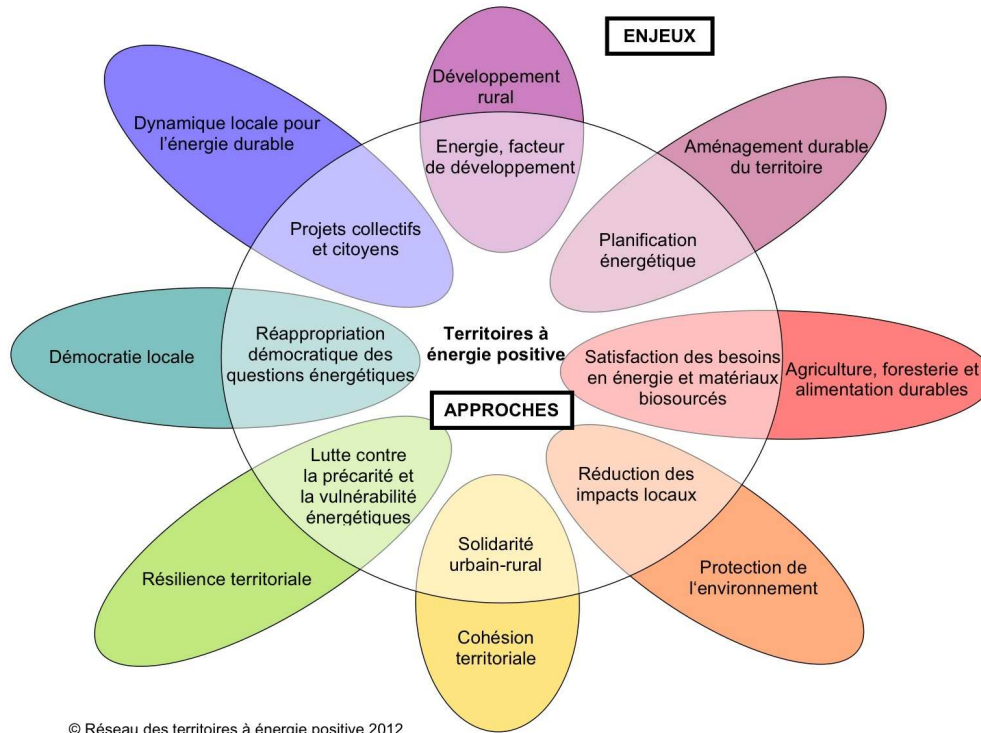
La raréfaction des ressources naturelles et particulièrement des ressources d'énergies fossiles qui contribuent à la majeure partie des émissions de CO₂, doit conduire à préparer la phase de transition vers une société sobre et vers la substitution progressive des énergies fossiles par les énergies renouvelables.

A l'heure du Grenelle de l'environnement, les Régions chargées d'élaborer avec l'Etat les SRCAE, Schémas Régionaux Climat Air Energie, doivent fixer des objectifs en matière d'émission de gaz à effet de serre et de bilans énergétiques aux horizons 2020 et 2050, et proposer une planification aux mêmes horizons pour atteindre ces objectifs.

Le développement d'une approche territoriale de l'énergie paraît dès lors essentiel, notamment pour chercher les synergies avec les collectivités territoriales.

Au niveau national le CLER, Comité de Liaison des Energies Renouvelables, anime le **réseau des territoires à énergie positive**, regroupant actuellement des collectivités comme la communauté de communes du Mené en Bretagne qui s'est engagée sur cette voie depuis plusieurs années. Pour ce réseau, les collectivités, territoires et acteurs ruraux qui visent l'objectif de devenir des territoires à énergie positive partagent l'idée que l'engagement dans une telle démarche est bénéfique en termes :

- d'économie et de développement local, par la création d'activité et d'emplois locaux, et par les dépenses évitées,
- d'enjeu social et de démocratie, par la participation des citoyens, la réduction de la précarité énergétique et de la vulnérabilité aux hausses erratiques mais inéluctables du coût de l'énergie, et de cohésion sociale et territoriale,
- d'environnement, avec la réduction des impacts et la contribution à l'atteinte de nos engagements nationaux et internationaux en matière d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre.



A quoi ressemble un Territoire à Energie Positive en 2050 ? L'association Négawatt a proposé une vision de cette ambition dans son récent « Manifeste Négawatt : réussir la transition énergétique »¹. Elle permet de visualiser de façon pédagogique l'ensemble des domaines sur lesquels une action est possible et souhaitable. Ambitieuse, elle sous-tend un positionnement politique clair et un travail de réflexion approfondi sur la maîtrise des besoins en énergie. Cette description est disponible sur le site Internet de la Région, www.rhonealpes.fr.

II Ambitions de la Région et de l'ADEME

Le plan climat régional

La Région porte une ambition forte de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire. Cette ambition se matérialise sur son propre patrimoine mais également dans le contenu de ses politiques. Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Régional (PCR) elle s'est fixé comme objectif, en octobre 2010, une réduction de 40% pour 2020 et de 80% pour 2050 des émissions de gaz à effet de serre sur ses domaines de compétence.

Les conférences énergie

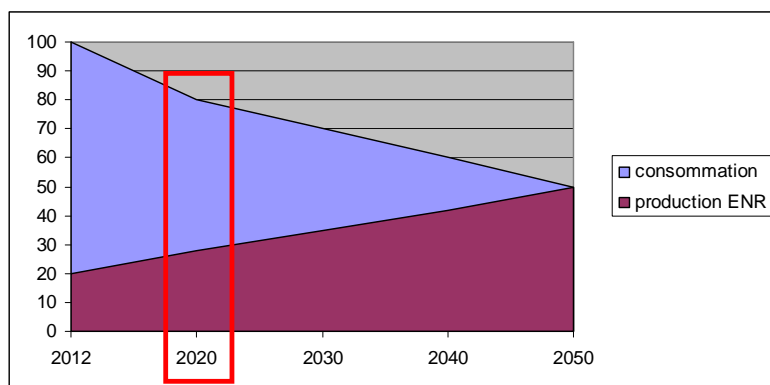
Dans le cadre de son Plan énergie, elle a organisé deux conférences fondatrices de cette ambition, l'une en septembre 2011 sur les énergies renouvelables et l'autre en janvier 2012 sur la maîtrise des consommations et la transition énergétique. Chacune de ces séances de travail avec les acteurs régionaux a souligné l'intérêt de porter haut l'ambition de long terme, montré l'importance de l'engagement de tous les acteurs pour la sobriété, l'efficacité et la production d'énergies renouvelables locales et identifié l'enjeu d'une décentralisation du modèle énergétique par une approche territorialisée.

¹ Coédition Actes Sud/Colibris

Faire émerger des territoires à énergie positive

Pour préparer l'ensemble de son territoire à la transition énergétique, elle souhaite encourager et accompagner des territoires pilotes, dénommés « territoires à énergie positive » ou « TEPOS » qui s'engageraient dans une démarche de transition sur une trajectoire permettant d'atteindre l'équilibre entre la demande d'énergie et la production d'énergies renouvelables locales à l'horizon 2050. Dans ce contexte elle souhaite associer les différents échelons de collectivités et les différents acteurs du territoire pour porter un programme ambitieux et la mise en place d'une dynamique partenariale cohérente. L'ADEME s'associe à cette démarche pour favoriser l'émergence de projet d'un degré d'ambition et de transversalité inédit ; ce faisant elle poursuit sa stratégie, déjà lisible avec ses appels à projets 2009 et 2010 « contrats d'objectifs énergie climat », de soutien aux politiques territoriales énergie climat pionnières et volontaristes.

Schéma des trajectoires énergétiques attendues pour les territoires à énergie positive



Actuellement, la tendance des consommations à l'échelon régional reste stable, en dépit des efforts réalisés. Le projet régional est donc d'inscrire clairement la courbe de la consommation dans une trajectoire descendante, cette courbe étant amenée à croiser la courbe de la production d'énergies renouvelables à l'horizon 2050. L'ambition

viserait, comme illustré sur ce graphique, à diviser les consommations d'énergie par deux à l'horizon 2050 et de hausser la production de sources renouvelables à ce niveau.

Pour atteindre cet objectif en 2050, la détermination d'objectifs intermédiaires est indispensable. Elle permet de porter l'effort dès maintenant sur les actions rapidement réalisables et de conserver des ambitions raisonnables. L'horizon 2020 est une échéance généralement retenue pour fixer le premier objectif intermédiaire.

L'ambition de la démonstration

Obtenir un impact visible sur les courbes de consommation ou de production n'est pas simple. Cela impose de travailler sur de multiples sources consommatrices et productrices d'énergie, de réduire les coûts d'investissement, de motiver les propriétaires fonciers, de faire travailler ensemble un grand nombre d'acteurs.

Ces démarches sont déjà initiées dans des approches territoriales comme les Agenda21 ou les Plans énergie. Pour autant, si les objectifs affichés sont fréquemment ambitieux et à la hauteur des enjeux, la preuve n'est pas encore faite de cette capacité à réduire la consommation de façon significative.

En sélectionnant des territoires démonstrateurs, suffisamment grands pour que la courbe ne soit pas influencée par un seul projet et suffisamment motivés pour que l'impact soit visible en 2020, la Région poursuit les objectifs suivants :

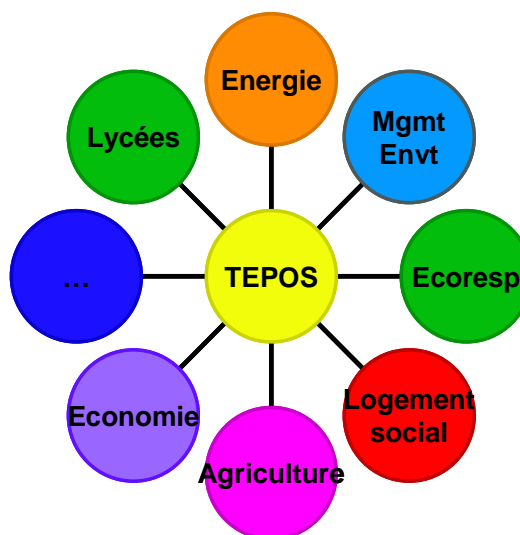
- démontrer sur 10 à 15 territoires, la possibilité physique de faire bouger les courbes,
- évaluer les coûts ainsi que les bénéfices économiques et sociétaux de cette mobilisation
- disposer d'un retour d'expérience transposable.

Les entités retenues devront donc être représentatives des différentes typologies régionales, pour permettre le transfert vers les autres territoires. En matière de transition énergétique les atouts et les faiblesses des zones urbaines et des zones rurales sont complémentaires, les premières disposant de gisement d'économie d'énergie et de ressources financières importants, mais de faibles ressources en énergies renouvelables, et les zones rurales se trouvant dans la situation inverse. La dimension de coopération entre zones urbaines et rurales est un élément essentiel à encourager.

III Territoires à énergie positive- Appel à Manifestation d'Intérêt

L'objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt est de recruter 10 à 15 territoires en 3 ans (mi 2012-mi 2015). Ces territoires bénéficieront de conditions prioritaires d'accès aux dispositifs régionaux et concentreront les efforts portés par la politique énergie de la Région.

De nombreuses politiques régionales peuvent également influencer sur le niveau de la consommation d'énergie du territoire. Elles seront également sollicitées pour accompagner le territoire dans sa démarche.



Les résultats seront mesurés régulièrement, notamment par l'observatoire régional de l'énergie et des Gaz à Effet de Serre (OREGES)

Des mesures plus fines pourront le cas échéant être obtenues par la mise en place de projets smart grids recourant à des compteurs « intelligents » ou par le recours au décret 2011-1554 du 16 novembre 2011, prévu par la loi « Grenelle 2 » (« Données permettant d'élaborer et d'évaluer les SRCAE et les PCET »).

1- Les territoires éligibles

Les « bassins de vie » selon la définition de l'INSEE (c'est-à-dire le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi), représentent la taille ciblée pour les territoires à dominante rurale. Pour les zones présentant un pôle urbain, la notion de « bassin de vie » est retenue également. Le pôle urbain devra être associé aux zones périurbaines et rurales périphériques, permettant l'inscription du territoire dans une trajectoire visant l'objectif de production d'énergies renouvelables locales à la hauteur des besoins énergétiques résiduels après la division par deux de ces derniers au plus tard en 2050.

Le découpage de la France « en bassins de vie » a été réalisé pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire de la France métropolitaine et mieux qualifier l'espace à dominante rurale.

Ainsi le territoire de la France en dehors des grandes agglomérations a été découpé en 1745 bassins de vie des bourgs et des petites villes. Pour les agglomérations, se rajoutent 171 territoires qui ont été dénommés par analogie, « bassins de vie des grandes agglomérations »

Les collectivités territoriales bénéficiaires sont les différents types d'EPCI, les communautés de communes, d'agglomération, les Parcs naturels régionaux et autres territoires de projet structurés dotés de ressources humaines compétentes en matière d'énergie:

- qui contribueront à conforter une polarité en situation urbaine, périurbaine ou rurale,
- qui offrent un niveau minimum d'équipements et de services intermédiaires ou supérieurs au sens de la Base Permanente des Equipements de l'INSEE (tels qu'un collège, un supermarché, un médecin généraliste, etc).

Les communautés d'agglomérations seront éligibles à la condition d'établir un partenariat avec un ou plusieurs territoires à dominante rurale présents dans sa continuité géographique.

Pour attester de la capacité physique à atteindre l'autonomie énergétique, deux possibilités sont ouvertes aux territoires :

- apporter la démonstration de cette capacité par une étude approfondie,
- rester sous le critère indicatif de **75 hab/km²**, estimé dans le scénario Negawatt,

Enfin la collectivité porteuse du projet devra disposer de moyens humains dédiés au montage et au pilotage du projet.

L'objectif de territoire à énergie positive consiste à œuvrer pour la couverture des différents besoins d'énergie : électricité, chaleur, mobilité et industrie. Ainsi, les collectivités ne peuvent prétendre atteindre cet objectif avec un seul projet d'envergure, par exemple hydraulique ou éolien, dans la mesure où aucun projet ne peut répondre à l'ensemble des besoins à la fois.

2- Les engagements du territoire

L'engagement politique

Il se traduit par l'engagement formel délibéré de la collectivité porteuse et des collectivités associées pour s'engager dans une démarche de transition énergétique, précisant les objectifs d'énergie positive au plus tard en 2050 ainsi que des objectifs intermédiaires à plus brève échéance (2020, 2030). Il intègre également un lien au CDDRA dans lequel la collectivité est située et sollicitera l'avis du Conseil Local de Développement. Il est souhaitable que le Conseil Local de Développement du CDDRA s'intéresse au projet de territoire à énergie positive et suive les avancées du programme d'actions.

L'engagement doit se traduire par la mise en place interne d'une dynamique de projet autour de la démarche et la description des modalités de pilotage et d'animation. Cette dynamique peut préexister ou être décidée à cette occasion, l'affectation, en place ou prévue à court terme, de ressources humaines dédiées atteste de cet engagement.

La préparation ou l'adoption d'un plan climat territorial est un atout pour postuler à l'appel à manifestation d'intérêt, en effet le portage politique, la démarche collective ainsi que la dimension stratégique et prospective d'un plan climat constituant autant d'éléments favorables à l'engagement d'un territoire dans une démarche énergétique ambitieuse.

L'implication des acteurs du territoire

L'engagement collectif du plus grand nombre d'acteurs locaux est un facteur essentiel à la réussite d'un tel projet. Ainsi l'implication d'acteurs comme les syndicats d'énergie, d'assainissement, les syndicats de copropriétés, les chambres consulaires, associations de commerçants, d'entreprises, les gestionnaires de zones d'activité, les établissements publics, les

coopératives agricoles et sylvicoles, les collectifs constitués de citoyens... seront examinés avec la plus grande attention. Le dossier doit refléter une dynamique collective.

3 - La présentation du projet de territoire

1. Un état des lieux

L'OREGES pourra appuyer la collectivité pour établir rapidement un premier bilan énergie et gaz à effet de serre du territoire si celui-ci n'existe pas encore. En l'absence de bilan local, la consommation d'énergie finale sera évaluée grossièrement à 33 000 kWh/habitant.

Ce bilan sera complété par une analyse des forces et faiblesses du territoire estimant quelles sont à priori les énergies renouvelables existantes et mobilisables, quels sont les plus gros consommateurs qui mériteraient un travail spécifique et surtout quels sont les acteurs et démarches existants sur lesquelles le territoire va s'appuyer.

2. Un programme d'actions immédiates dites « sans regret »

Il est important que le territoire s'engage dès la première année dans un programme d'actions rapide à initier et aux effets immédiats, dont l'expérience a montré la pertinence systématique.

Ce programme de 4 à 10 actions doit porter sur 0.5 à 1% de la consommation d'énergie du territoire. Son contenu est libre mais concret : transport, électricité spécifique, éclairage public... Les associations énergies du réseau IERA peuvent utilement aider à définir ce type d'actions. Le programme d'actions sans regret peut correspondre pour tout ou partie à un programme préexistant intégré dans un plan climat par exemple.

3. Un programme d'action 2020 et une trajectoire 2050

Après la sélection dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt, un travail d'élaboration du programme « territoires à énergie positive », ou « TEPOS » commence. Le territoire peut se faire accompagner par une AMO, assistance à maîtrise d'ouvrage, pluridisciplinaire, soutenue par la Région, pour conduire une démarche composée de plusieurs phases :

- phase d'étude, diagnostics et évaluation des potentiels
- phase de réflexion, d'animation, concertation
- phase de définition du programme « TEPOS » pouvant s'inspirer du format du programme d'actions proposé par la Convention des maires (Sustainable Energy Action Plan).

IV Dispositif de soutien et engagements de la Région

1 Dispositif de soutien TEPOS

- Financement d'une AMO, assistance à maîtrise d'ouvrage, sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité, au taux d'aide maximum de 80% dans la limite d'un plafond de subvention de 100 000 €. Le financement de cette AMO, pour la première phase pluriannuelle de trois ans, serait consacré aux missions précisées ci-après et, à titre indicatif pourrait se répartir de la façon suivante :
 - Année 1 – diagnostics, études et préparation du programme d'actions concerté sur 5 ou 6 ans, la subvention peut atteindre 60% de la subvention globale triennale,

- Année 2 - accompagnement à la mise en place des actions, mise en oeuvre et suivi du programme d'actions, coopération et participation à l'animation régionale, la subvention peut représenter 20% de la subvention triennale,
- Année 3 - accompagnement à la mise en place des actions, mise en oeuvre et suivi du programme pluriannuel, coopération et participation à l'animation régionale, la subvention peut représenter 20% de la subvention triennale.
- A la demande de la collectivité, cette AMO pourra être internalisée et prendre la forme d'un financement de nouveau poste interne. Les conditions d'intervention seront cependant moins élevées, taux maximum dégressif de 50%, 40%, 30% de la première à la troisième année selon le dispositif régional des contrats emploi environnement.
- Une possibilité intermédiaire compilant le financement d'une AMO et le financement d'un emploi interne à la collectivité sera possible. Le soutien de la Région à ces deux solutions, n'excèdera pas le montant total proposé dans la catégorie « financement d'une AMO » explicité ci-dessus.

2 Engagements de la Région

- Mobiliser pour le soutien financier des projets, d'innovation, de maîtrise de l'énergie et de production d'énergie renouvelables, de façon prioritaire les aides directes de la politique régionale de l'énergie, aussi bien sur les phases d'études que sur les phases d'investissements, principalement dans le cadre des appels à projets Pilote, méthanisation, bois énergie, solaire thermique, Eolien, 1000 rénovations basse énergie, Deffibat, Effinergie+, Bois et terre dans le logement social...
- Mobiliser de façon ciblée les actions d'accompagnement de projets des partenaires relais de la Région : Rhônalpénergie Environnement, et les associations énergie du réseau IERA
- Mobiliser les associations énergie du réseau IERA dans le cadre des conventions annuelles pour déployer le projet famille à énergie positive « FAEP Rhône-Alpes », sur ces territoires avec un élargissement sur les nouvelles orientations, mobilité, éco consommation (qui joue sur l'énergie grise), FAEP en situation professionnelle dans les entreprises...
- Favoriser le soutien d'autres sources de financement (CPER, Massif, Plan Rhône, futur programme régional européen...)
- Favoriser le soutien des autres politiques régionales agissant en partie sur l'énergie, rénovation du logement social, transport éco-mobilité, plan énergie des lycées, management de l'environnement des entreprises...
- Favoriser l'intervention, après sa constitution, du futur opérateur de services énergétiques régional OSER et de ses deux outils d'intervention (SPL pour l'efficacité énergétique du parc bâti des collectivités locales et Fonds d'investissement pour les projets de production d'énergie renouvelable), actuellement en cours d'étude.
- Animer le réseau des territoires à énergie positive en associant l'ADEME. L'animation s'appuiera notamment sur :
 1. l'organisation de réunions régionales des territoires pilotes, qui permettront l'échange de retours d'expérience et la diffusion des meilleures pratiques au sein du groupe de territoires,
 2. la remontée d'informations et de données afin de constituer un suivi et un bilan régional des résultats,
 3. la conduite de travaux de recherche-action en lien avec des laboratoires de recherche scientifiques, pluridisciplinaires, pour caractériser les modèles sociaux, techniques, économiques et financiers, des projets de transition énergétiques.

3 Contenu de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage proposée

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage devra suivre un cahier des charges type proposé par la Région et l'ADEME qui sera téléchargeable sur le site de la Région et comportera 3 volets :

Volet 1 : Etudes préalables

L'état des lieux doit porter sur l'établissement des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du territoire et recenser les politiques menées et les projets en cours.

- Bilan des consommations énergétiques par secteur et par usage et bilan des émissions de gaz à effet de serre par secteur
- Bilan des politiques menées et recensement des projets en cours

L'évaluation des potentiels du territoire sera établie dans le domaine des économies d'énergie et des énergies renouvelables selon les ressources locales.

- Gisements d'économies d'énergie selon les secteurs et les usages
- Potentiels des sources d'énergie renouvelable, éolien, biomasse bois énergie, et méthanisation, hydraulique, solaire thermique et photovoltaïque, géothermie.

Volet 2 : Animation et définition d'un programme d'actions pluriannuel

Elaboration d'une stratégie énergétique partagée et d'un programme d'actions

Cette phase doit permettre la définition des enjeux, la formation d'une vision partagée, le choix d'une stratégie énergétique territoriale visant des objectifs chiffrés aux horizons 2020 et 2030 et l'établissement d'un programme d'actions impliquant l'ensemble des partenaires. Les actions portent sur des projets d'investissement dans le domaine de l'efficacité énergétique et de la production d'énergie renouvelable mais également sur l'accompagnement au changement de comportement, levier essentiel de la sobriété.

Volet 3 : conduite du programme et participation à la coordination régionale

Conduite animation et suivi du programme

Cette phase de réalisation du programme doit permettre d'engager la phase de transition énergétique du territoire. Il s'agit d'inscrire la dynamique de changement dans la durée. Durant les trois années du contrat il s'agira de réunir les acteurs impliqués ou leurs représentants, d'établir des bilans de réalisation des actions et d'évaluer les résultats du programme.

Participation au programme régional

La Région animera avec l'ADEME le réseau Rhône-Alpes des territoires à énergie positive. L'ensemble des prestataires d'AMO ainsi que les représentants des territoires devront participer à ces réunions et contribuer à l'établissement d'un suivi et d'une évaluation régionale. Cette coopération sera source d'échange et d'enrichissement réciproque, elle permettra entre autres :

- de remonter à l'échelon régional les difficultés rencontrées, suggestions d'amélioration, l'identification des meilleures pratiques, ainsi que les données techniques selon un format commun.
- d'échanger entre territoires pour accélérer l'appropriation des actions les plus efficaces.
- de bénéficier de formation

- de participer au travail de recherche lié au caractère démonstratif de ces projets, que la Région engagera et qui visera à caractériser les modèles sociaux, techniques, économiques et financiers en vue d'un déploiement futur sur le territoire régional.

V Composition du dossier et modalités de dépôt

1 Eléments administratifs

- Une lettre de demande de soutien financier adressée au Président du Conseil régionale Rhône-Alpes
- Une délibération du Conseil communautaire de la collectivité décidant de s'inscrire dans la démarche de territoire à énergie positive
- Des lettres d'engagement de différents acteurs locaux s'inscrivant dans la démarche de territoire, bailleurs, syndicats d'énergie, CAUE, groupements d'entreprises, d'artisans, gestionnaires de zones d'activités, associations, établissements d'enseignement ...
- Les nom, adresse et statut de la collectivité
- Les RIB, code APE, n° SIRET
- Régime d'assujettissement de la collectivité à la TVA
- Les bilans et comptes de résultats des deux derniers exercices
- Un engagement du candidat à :
 - viser les performances énergétiques correspondant à la trajectoire d'autonomie énergétique en 2050
 - fournir à la demande des services régionaux (ou à tout autre organisme agissant pour le compte de la Région) toutes les informations administratives ou techniques liées au projet financé
 - accepter la mise en valeur de son projet par des opérations de communication régionales.

2 Eléments techniques

Le dossier de demande de soutien devra impérativement contenir :

- une description de l'organisation interne de conduite du projet et les ressources humaines affectées, postes, personnes affectées, place dans l'organigramme, mode de fonctionnement interne...
- un plan d'action actions « sans regret » à engager dès la première année.
- un état des lieux énergétique du territoire (diagnostic énergétique du patrimoine territorial, si possible des éléments de planification énergétique)
- une estimation des potentialités de production énergétique du territoire. A titre d'exemple, des études de vents, nombre d'exploitations agricoles, quantité de déchets fermentescibles valorisables, nombre de seuils de cours d'eau et productible exploitable, surfaces de toitures disponibles pour le solaire thermique et photovoltaïque, réserve foncière disponible pour l'installation d'unité de production d'énergie renouvelable...

La sélection des candidats portera techniquement sur la pertinence et la qualité des éléments de diagnostic et de potentialités qui seront fournies, estimations, études, masques solaires, schémas, photographies...et sur le mode de management du projet.

3 Eléments économiques et financiers

- un budget prévisionnel de l'opération d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- le devis de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- si d'autres soutiens publics ou privés interviennent, un plan de financement détaillé des financements sollicités

Des éléments complémentaires pourront toutefois être sollicités par la Région en cas de besoin. La recevabilité des pièces présentées et du dossier relève de la compétence de la Région en accord avec l'ADEME.

4 Modalités de dépôt des dossiers

Les candidatures sont à envoyer par courrier à l'adresse suivante :

Appel à projets Territoires à Energie Positive Direction Climat Environnement, Santé et Energie Service Energie c/o Région Rhône-Alpes CS20033 – 1 esplanade François Mitterrand – 69269 Lyon cedex 02
--

Les fiches de synthèse sont à envoyer par courriel également à l'adresse tepos@rhonealpes.fr.

Le dossier de candidature à compléter :

- est téléchargeable sur : www.rhonealpes.fr
Consultez la rubrique « Les aides de la Région »
 - Je suis : secteur public - parapublic
 - Domaine : Climat Environnement Santé et Energie

- ou peut être demandé à l'adresse suivante : tepos@rhonealpes.fr

Les dates limite de dépôt sont :

- pour l'année 2012, le 15 novembre
- pour l'année 2013, le 15 mars puis le 15 juin
- pour l'année 2014, le 15 mars puis le 15 juin
- pour l'année 2015, le 15 juillet

VI Modalités de sélection

Pour chaque session d'examen les modalités de sélection présentées ci-dessous seront appliquées.

- L'instruction et l'appréciation des dossiers est réalisée par les services de la Région Rhône Alpes et de l'ADEME qui peuvent s'adjoindre l'appui d'experts thématiques. Une grille unique d'appréciation des projets reprenant les critères d'évaluation de l'appel à projets est utilisée.

- L'ensemble des dossiers complets éligibles, après instruction, est présenté à un jury, composé de membres issus de la Commission Energie de la Région Rhône-Alpes et de représentants de l'ADEME, chargé de sélectionner les projets lauréats qui seront proposés à la Commission Permanente du Conseil Régional pour l'attribution d'une aide régionale. Ce jury pourra s'adjoindre les compétences d'experts issus de structures spécialisées rhônalpines ou nationales : ARC Energie, Cluster Ecoénergie, CLER (Comité de Liaison Energies Renouvelables)...

VII Articulation Région-ADEME

La direction régionale de l'ADEME Rhône-Alpes s'associe au lancement de cet appel à manifestation d'intérêt pour des « territoires à énergie positive » et cofinancera les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'animation de l'ensemble des territoires lauréats sera portée de façon conjointe.

Les enseignements de méthodologies, les retours d'expérience seront partagés et capitalisés conjointement. A l'instar de la Région, l'ADEME prévoit que les lauréats « TEPOS » bénéficieront d'une priorité et de la mobilisation des aides maximum dans les divers appels à projets qu'elle conduit, notamment dans les domaines de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable.

VIII Articulation Région Rhône-Alpes – Autres Régions

D'autres territoires portent des démarches proches de la dynamique portée par Rhône-Alpes. Il s'agit notamment de la Région Aquitaine dont l'appel à projets « Territoires à Energie Positive en Aquitaine » a été publié en 2012. D'autres Régions pourront s'inscrire dans cette dynamique. Le Réseau National des Territoires à Energie Positive animé par le CLER regroupe également des territoires dans une dynamique de recherche d'autonomie énergétique.

La Région Rhône-Alpes assurera le lien avec ces autres dynamiques et s'assurera du transfert des meilleures pratiques les unes vers les autres.

En particulier, les rencontres nationales des TEPOS organisées dans la Drôme du 26 au 28 septembre 2012 seront l'occasion d'amorcer ces collaborations.

Annexe 1 : Modèle de lettre de soutien

Monsieur le Président

J'ai été sollicité par [nom de la collectivité] pour intégrer la dynamique de Territoire à Energie Positive dans laquelle elle souhaite s'inscrire.

Sur ce territoire, les bâtiments et équipements que nous avons présentent en effet une consommation d'énergie significative d'environ ...MWh/ une surface chauffée d'environ ... m²/ mes employés représentent un volume d'environ ... km de déplacements... et nous sommes conscient de peser significativement dans le bilan énergétique du territoire.

Nous avons déjà entrepris des actions pour réduire cet impact :

- ...

En nous associant à cette démarche, nous avons d'ores et déjà accepté de mettre en place les actions suivantes dans les 3 ans :

- ...

D'autres actions pourraient être entreprises si nous mobilisons des moyens supplémentaires pour lesquels nous aurions besoin de soutien technique ou financier :

- ...

Aussi, vous confirmons nous notre volonté d'accompagner la démarche entreprise.

Annexe 2 : Grille d'analyse des projets

Les projets retenus feront l'objet d'une analyse commune multicritères. Cette analyse a pour objet d'apprécier l'ambition du territoire, son engagement actuel et sa volonté d'accentuer cet engagement.

La grille prévisionnelle d'analyse des projets est la suivante :

Ses critères et leur pondération pourront être revus par le jury.

Engagement politique	20	- Contenu des délibérations présentées L'organisation interne de la collectivité pour mettre en œuvre le scénario retenu (politique et services, élus et techniciens) ; l'organisation nouvelle des directions et services de la collectivité au service du projet de territoire, ainsi que la politique fiscale et budgétaire en appui et cohérence de ce projet. Intensité et transversalité de la mobilisation des compétences
Engagement territorial	15	- Lettres de soutien - Démarches collectives préexistantes Le partenariat inédit et incitatif à prévoir en direction de la sphère économique pour l'impliquer dans le plan de sobriété énergétique et atteindre collégialement les objectifs du territoire ; l'originalité des mesures à mettre en place pour impliquer les différents secteurs économiques ;
Maturité du projet de territoire	10	Préexistence d'un Agenda21, d'un Plan climat, d'un diagnostic de territoire incluant un volet conséquent sur les consommations et productions d'énergie et les émissions de GES...
Programme "sans regrets"	10	Contenu technique du programme
Méthodologie proposée	10	Gouvernance Démarche technique : les différentes sources d'énergie renouvelable à développer en volume et en proportion de l'effort à faire par ailleurs pour diminuer les consommations d'énergie et atteindre en final l'excédent énergétique. le dispositif à installer, financier et réglementaire, pour presser les maîtres d'ouvrage à entreprendre des rénovations très performantes du parc de logements existants ; les investissements et les mécanismes financiers à prévoir pour rénover le parc de bâtiments existants, publics et privés, logements et entreprises ; idem pour les investissements de production d'EnR les leviers à prévoir (politiques, techniques, réglementaires, financiers, etc.) pour infléchir radicalement les trajectoires en matière de transport de personnes et de marchandises ; les solutions d'organisation et les investissements pluriannuels à programmer sur le secteur des transports (personnes et marchandises) ; Démarche de mobilisation des partenaires : méthode de concertation
Prise en compte des enjeux de l'adaptation au changement climatique	5	Ex. candidature passée ou en cours à l'AAP « Rhône-Alpins éco-citoyen », réalisation passée ou en cours d'1 prédiagnostic de vulnérabilité du territoire (ex. : avec Impact'Climat)
Note totale sur	70	

